

# Loi PACTE et retraite : quels enjeux et quelles solutions ?



Aymeric CHAMPEIL (15)

**Aymeric CHAMPEIL (15), Fondateur de Champeil Wealth Management, revient pour nous sur la question de la retraite à la lumière des apports de la Loi PACTE.**

## Quels sont les principaux enjeux de la retraite ?

Le contexte actuel est marqué par une forte croissance démographique et une baisse des ratios de cotisants. En parallèle, la réforme de la retraite en cours va impacter le taux moyen de remplacement des salaires, notamment pour les cadres. Le montant de la retraite complémentaire va baisser. Les épargnants sont de plus en plus conscients du fait qu'ils vont devoir financer leur retraite. Jusque-là, ils privilégiaient l'assurance vie ou l'immobilier, dont respectivement les taux de rendement ou la fiscalité ne sont plus très attractifs. Aujourd'hui, les plans d'épargne retraite deviennent une alternative d'investissement pour préparer sa retraite. Un des enjeux est également de réorienter cette épargne vers l'économie réelle.

## Quels sont les éléments de réponse apportés par la Loi Pacte ?

L'épargne retraite supplémentaire est complexe avec une multitude de produits très souvent cloisonnés et la capacité de sortir de l'épargne uniquement en rente. Dans ce cadre, la Loi PACTE va simplifier et décloisonner les produits d'épargne de retraite supplémentaire avec la création

d'un produit individuel unique, le Plan d'épargne retraite (PER) et de deux produits d'épargne collectif. Les produits deviendront transférables entre eux, et il sera possible de sortir en capital et plus uniquement en rente, qui conservera néanmoins une fiscalité un peu plus attractive.

In fine, la loi va apporter de la souplesse dans le fonctionnement des produits et dans les investissements, en donnant plus de sens à l'épargne en la réorientant vers l'économie réelle avec, notamment, la possibilité d'investir dans des entreprises non cotées. La vertu est double : d'une part, créer de la valeur pour les retraités et, d'autre part, pour la société, avec des entreprises mieux financées, plus créatrices d'emplois et plus contributrices à la croissance française. L'épargne retraite continuera de bénéficier d'une fiscalité très incitative.

## Vous avez créé My PENSION by CWM, un acteur dédié à l'épargne retraite supplémentaire et l'épargne d'entreprise. De quoi s'agit-il concrètement ? Que proposez-vous ?

My PENSION by CWM est une émanation de Champeil Wealth Management, un Family Office. Fort de son expertise, je

souhaitais offrir des solutions alternatives aux épargnants à la lumière des apports de la Loi PACTE pour préparer leur retraite. C'est un acteur spécialisé avec une offre innovante, proposant une réelle valeur ajoutée dans le conseil avec une totale liberté de choix des supports d'investissement. C'est un modèle sans conflit d'intérêts, au seul bénéfice des épargnants et avec une tarification globale très attractive.

My PENSION accentuera le sens donné à l'épargne, en intégrant des solutions d'investissement socialement responsable, d'« impact investing » et permettant de soutenir des projets philanthropiques.

Nous travaillons déjà à un projet de financement de la fondation ESCP Europe, en proposant aux épargnants qui le souhaitent d'investir dans des parts de « partage » : une partie des frais prélevés pour la gestion des capitaux et du rendement pourra ainsi lui être versée.